

CHALLENGE DES ESPOIRS

de l'économie locale

COMMERCE - INDUSTRIE - SERVICES

Créations
et reprises
d'entreprises

Ouvert aux entreprises de moins de 3 ans

Inscrivez-vous jusqu'au
20 avril 2012

6 prix décernés
de 1000 € à 5000 €

www.maineetloire.cci.fr

02 41 74 70 22



DOSSIER DE CANDIDATURE

Participez au 11^{ème} Challenge départemental de créations et de reprises d'entreprises !

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire ainsi que l'ensemble de ses partenaires vous remercient de votre participation à la 11^{ème} édition du Challenge des « Espoirs de l'Economie Locale ». Nous restons à votre disposition pour toute question relative aux modalités de ce challenge.

La présentation de votre projet reste libre et ouverte. Néanmoins, elle doit respecter les grandes rubriques présentées ci-dessous et y intégrer tous les éléments indiqués. Outre les derniers bilans et comptes de résultats demandés, joignez et complétez impérativement les tableaux financiers de la dernière page. N'hésitez-pas à ajouter en complément tous documents que vous jugerez utiles (documents commerciaux, fiches produits, articles de presse, éléments financiers divers...).

Ce concours est ouvert aux entreprises du commerce, de l'industrie et des services de Maine-et-Loire créées après le 1er janvier 2009.

Informations pratiques

Pièces obligatoires à fournir avec votre dossier de candidature :

- Le dossier financier :
 - Prévisionnel sur 3 ans (plan de financement, compte de résultat et plan de trésorerie)
 - Dernières liasse fiscales (bilan, compte de résultat, annexes) pour les exercices connus ou situation intermédiaire pour les entreprises n'ayant pas encore clos un exercice.
- Copie de l'extrait d'immatriculation ou certificat d'entreprise (pour le statut auto entrepreneur)
- Répartition du capital pour les sociétés
- Fiche de présentation commerciale de l'entreprise et des produits, si elle existe

Pièces facultatives que vous pouvez joindre à votre dossier :

- une plaquette de présentation
- votre dossier de presse ou articles de presse
- CD, DVD présentant votre projet ou votre structure
- tout autre support qui vous semble pertinent

Date limite de dépôt des dossiers de participation : le 20 avril 2012 (cachet de la poste faisant foi)

**Renseignements : CCI de Maine-et-Loire - Pôle Création/ Transmission/ Formalités - Tél : 02 41 74 70 22
MCTE - BP 51030 - 49015 ANGERS Cedex 01**

Les principales étapes de la procédure de sélection

Jusqu'au 20 avril 2012
Mai 2012
Juin 2012
26 juin 2012

Réception des dossiers de candidature et envoi d'un accusé de réception
Comité de présélection permettant de désigner environ 12 finalistes
Sélection finale (les finalistes présentent leur dossier devant le jury)
Remise des prix du 11^{ème} Challenge des Espoirs de l'économie locale

Les critères de sélection

Les projets seront notamment examinés selon les critères suivants :

- Adéquation Homme(s)/projet,
- Cohérence financière,
- Degré d'innovation ou degré d'originalité
- Nombre d'emplois effectifs et potentiels,
- Degré de performance de l'entreprise
- Potentiel de développement et contribution au dynamisme économique local.
- Adéquation Entreprise/développement durable

Les points à aborder dans votre dossier de candidature

N'hésitez pas à nous faire part des atouts qui s'attachent selon vous au projet, mais aussi de vos doutes, des difficultés rencontrées... Transmettez-nous des visuels si cela vous semble important. Nous nous engageons à tenir l'ensemble des éléments confidentiels.

1. Le projet/Le(s) produit(s) ou service(s)

- Description de l'activité, des objectifs (*joindre état financier actuel et prévisionnel sur 3 ans*)
- Description du ou des produits ou services (*joindre un document de présentation s'il existe*)
- Originalité commerciale, technique et/ou concurrentielle du produit

2. Le marché

- Situation actuelle
- Perspectives dans les prochaines années

3. La clientèle/Les concurrents/Les fournisseurs

- La clientèle (nature des clients, principales caractéristiques, importance de certains clients...)
- Les concurrents (principales caractéristiques, positionnement concurrentiel, éléments financiers...)
- Les fournisseurs (principales caractéristiques, délais de livraison et de paiement, conditions de vente...)

4. Les moyens d'exploitation

- Les moyens incorporels (*fonds de commerce, brevet, autres...*)
- Les moyens immobiliers (*propriétaires ou locataires, surface bureaux, ateliers, magasin...*)
- Les moyens matériels (*outil de production, matériel et mobilier bureau, véhicules...*)
- Les moyens humains (*nombre de salariés, qualifications, organigramme de l'entreprise...*)

5. La politique et l'organisation commerciale

- Le positionnement stratégique par rapport à la concurrence
- Votre organisation commerciale (*force commerciale, suivi commercial...*)
- Le plan d'action commerciale et marketing (*réseau distribution, supports de communication...*)

6. L'entreprise citoyenne

- Les moyens mis en œuvre dans le cadre du développement durable, de l'économie sociale et solidaire et de l'environnement

7. Les éléments de Bilan suivant le modèle joint (annexe 1)

- Bilan simplifié du dernier exercice (pour les entreprises déjà créées ou reprises)
- Plan de financement synthétique
- Compte de résultat prévisionnel simplifié

8. En conclusion, vos points forts et points sensibles

9. Annexes 2 et 3 complétés

Le(s) candidat(s)

(Fournir impérativement les mêmes renseignements sur les associés sur un document séparé)

Nom : Prénom : Melle Mme Mr

Adresse : Code postal :

--	--	--	--	--

Ville : Tél : .../.../.../.../.../

Etudes antérieures :

Parcours professionnel succinct :

.....
.....
.....
.....
.....

Pourquoi avez-vous, ou pourquoi voulez-vous créer une entreprise ?

.....
.....
.....
.....
.....

Si vous représentez une société, en quelle qualité intervenez-vous ?

L'entreprise

Entreprise créée Entreprise reprise Date de début d'activité : ... / ... / **(joindre Kbis)**

Raison sociale/dénomination :

Adresse : Code postal :

--	--	--	--	--

Ville : Tél :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Fax :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 E-mail :

Activité :

Code APE/NAF :

--	--	--	--	--

 Forme juridique :

Capital social : (joindre la répartition du capital social en annexe)

Nombre d'emplois actuels : Nombre d'emplois à 3 ans :

REGLEMENT DU CHALLENGE « LES ESPOIRS DE L'ECONOMIE LOCALE 2012 »

ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE de MAINE-ET-LOIRE

Art. 1 : CANDIDATURE

Le challenge est ouvert à toute entreprise de type industriel, de commerce ou de services, ressortissante de la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) de Maine-et-Loire. Pour participer au challenge, l'entreprise doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir été créée ou reprise, et démarrée son activité après le 01/01/2009,
- Etre à jour de ses obligations fiscales et sociales,
- Ne pas être détenue pour plus de 50% du capital par une entreprise déjà existante, ou par une personne ayant directement ou indirectement le contrôle d'une autre entreprise.
- Déposer la totalité des éléments constitutifs du dossier de participation.

Ne peuvent être candidates :

- Les entreprises créées par transformation de la forme juridique d'une activité préexistante, ainsi que les créations d'entreprises secondaires (filiales...)
- Toutes les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pénale au titre de leurs activités professionnelles.
- Les personnes et membres du jury, ainsi que les organismes et leurs membres (élu ou associés) à l'origine de l'élaboration du concours.

Art. 2 : LE DOSSIER DE PARTICIPATION

- Le dossier de participation est constitué :
 - du dossier de candidature,
 - des liasses fiscales (bilan et compte de résultat remis à l'administration fiscale) des exercices connus, ainsi que de tous les éléments susceptibles d'intéresser les membres du jury.
 - Dans le cas d'une création ou reprise récente sans premier bilan, une situation intermédiaire est demandée.
 - Il devra être joint également un dossier prévisionnel sur 3 ans (plan de financement, compte de résultat, plan de trésorerie).
 - Le candidat pourra se voir demander des précisions ou justifications complémentaires.
- La participation au concours entraîne l'acceptation de publications éventuelles des grandes lignes du projet de tout candidat sélectionné.

Art. 3 : DEROULEMENT DU CONCOURS

- Les dossiers de candidature sont à retirer à partir de Janvier 2012 à la CCI de Maine-et-Loire ou auprès de l'un des partenaires du challenge (La Banque Populaire Atlantique, Le Comité Départemental d'Expansion Economique, Le Courrier de l'Ouest, Le Crédit Agricole, La Mutuelle Harmonie Mutualité, L'Ordre des Avocats, L'Ordre des Experts Comptables).
- Il est remis à chaque candidat un dossier de candidature. Le règlement est à la disposition des candidats.
- Les dépôts des dossiers de participation doivent être effectués AU PLUS TARD le 20 Avril 2012 (le cachet de la poste faisant foi), à la CCI de Maine-et-Loire (Centre P. Cointreau / Centre de Services d'Angers - BP 51030 – 49015 ANGERS Cedex 01).

Art. 4 : DESIGNATION DES LAUREATS

- Une première phase dite de pré-sélection (sur dossier) permettra de retenir environ 12 finalistes. Ceux-ci seront prévenus de leur présélection au moins 10 jours avant. Sauf force majeure, à l'appréciation du jury, la non-présence du dirigeant équivaut à une élimination.
- Une deuxième phase dite de sélection finale permettra aux finalistes de présenter leur dossier devant le jury

Art. 5 : LES PRIX

Le jury délivrera 6 prix:

- . Le « Grand Prix » : 5.000 €
- . Le prix « création » d'entreprise : 3.000 €
- . Le prix « reprise » d'entreprise : 3.000 €
- . Le prix « Commerces et Services aux particuliers » : 3.000 €
- . Le prix « Jeunes » : 3.000 €
- . Le prix « Clubs des créateurs » : 1 000 €

Des prix spéciaux pourront être attribués par les partenaires de la CCI de Maine-et-Loire.

- Les prix ne pourront être demandés, même preuve à l'appui, après le 31 décembre 2012
- Les prix en numéraire attribués aux lauréats, personnes physiques, doivent être affectés aux fonds propres de l'entreprise.

Art. 6 : LE JURY

- Le jury est indépendant et souverain, ses décisions ne seront pas motivées.
- Le jury, dont la constitution est placée sous la responsabilité de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, sera composé des membres du Comité Technique Local d'Entreprendre en Anjou, des partenaires du concours, ainsi que de toutes personnes ou organismes susceptibles d'apporter des éléments d'appréciation des dossiers.

Art. 7 : LES CRITERES DE SELECTION

Globalement, les critères suivants seront appréciés :

- L'adéquation personne(s)/projet,
- La cohérence financière de l'entreprise (le chiffre d'affaires, la rentabilité, les investissements, la trésorerie),
- Le nombre d'emplois effectifs et potentiels générés par l'entreprise,
- Le degré d'innovation ou d'originalité,
- Le degré de performance de l'entreprise (outils de production, stratégie commerciale, ...),
- Le potentiel de développement de l'entreprise, et sa contribution au dynamisme économique local.
- Les mesures adoptées dans le cadre du développement durable et de l'économie sociale et solidaire.

Art 8 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

- Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.
- Le candidat s'engage à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères au jury et, en particulier, à éviter toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné. En cas d'irrégularité prouvée, le jury se réserve la possibilité de retirer le ou les prix déjà attribués.
- Les lauréats ne sauront se faire prévaloir de leur sélection par le jury, pour fonder en droit, l'entière véracité des documents qu'ils auront fournis à l'appui de leur projet.
- La sélection des dossiers s'effectue selon des critères librement fixés par les organisateurs. Les candidats renoncent en conséquence à tout recours contre les organisateurs en cas de non sélection de leur dossier.
- Le candidat retenu parmi les finalistes présélectionnés s'engage à se tenir disponible pour recevoir un journaliste et un photographe mandatés par l'organisateur, et à participer personnellement à la remise des prix.

Art 9 : ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR

- Quel que soit le professionnalisme des intervenants à cette manifestation, ni les organisateurs, ni les membres du jury, ni les partenaires ne sont en mesure de garantir les candidats contre les risques éventuels de manquements aux règles de confidentialité et leurs conséquences.
En s'inscrivant aux Espoirs de l'Economie Locale, tout candidat déclare expressément avoir pleinement conscience des risques de divulgation de tout ou partie de son projet ou entreprise dans le cadre de ce concours, déclare expressément décharger les organisateurs et les partenaires de toute responsabilité pouvant résulter de tels manquements éventuels à la confidentialité de leur dossier.
- Les organisateurs dégagent toute responsabilité quant à la protection des idées, brevets, modèles ou marques inventés par les candidats.
- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de l'éventuelle interruption momentanée ou définitive du concours pour quelque cause que ce soit.
L'organisateur se réserve le droit d'apporter les modifications dictées par les circonstances ou la force majeure.
Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.